

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 7 juillet 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Thierry LASTATE	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	
Caroline WERKOFF	

Pouvoirs

Loïc BLONDIAUX
Ilaria CASILLO

Salarié.e.s de la CNDBP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Laurine JOUHANNEAU, stagiaire
Juliette ROHDE, chargée de mission
Daniel ROUSSEAUX, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 9h après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLlicitATIONS

I. NOUVELLES SAISINES (L121-8, L121-12 CE)

- **Projets de nouvelles lignes de tramway sur Lille et sa couronne ouest d'une part, et sur l'agglomération Roubaix-Tourcoing d'autre part (MEL)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Métropole Européenne de Lille (MEL) :
 - Sébastien LEPRETRE, Vice-président aux transports

- Marc-Antoine DOCHEZ, Chef du Service Evolution du Réseau, Direction Transports
- Ludwig MAUDRICH, Chef de projet Tramway
- Catherine GUIEU, DGA du Pôle Réseaux-Services-Mobilité-Transports
- Barbara PLUCHARD-NOGUEIRA, Directrice adjointe des Transports
- Romain DENEVE, Chargé de mission Participation citoyenne
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Laurent ROUSSEAU, Directeur de projet chez EGIS

Le 23 juin 2021, la Métropole Européenne de Lille a saisi la CNDP de deux projets de nouveaux tramways sur Lille et sa couronne ouest d'une part, sur l'agglomération Roubaix-Tourcoing d'autre part. Le chef de service présente le contexte de la saisine et les caractéristiques techniques du projet. Il explicite l'état d'avancement des projets, leurs enjeux et impacts environnementaux, ainsi que les conséquences de leur éventuelle non-réalisation. Il précise les montants d'investissements et le calendrier prévisionnel.

Il présente enfin les attentes de la MEL vis-à-vis de la participation du public.

Les échanges entre les Commissaires et le responsable des projets ont porté sur :

- Le champ de la participation, spécifiquement concernant leur opportunité ainsi que les interactions entre ces projets et l'ensemble du système de transport ;
- Les impacts environnementaux et le bilan carbone des projets ;
- L'avis du MO sur la procédure participative la plus adaptée.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable pour chaque projet de nouvelles lignes (versant « est » et versant « ouest ») dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Christophe BACHOLLE et Jean-Claude RUYSSCHAERT garants des concertations préalables.

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17, L.123-19 CE)

- **Projet de construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Nîmes (APIJ)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Pierre-Yves GUIHENEUF garant de la concertation préalable sur le projet de nouveau centre pénitentiaire porté par l'APIJ.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet « PLA – Biojet » de transformation de la plateforme de Grandpuits (Total Energies et Total Corbion)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Virginie MERINI, directrice Renewable Fuels
 - o Jean-Marc DURAND, directeur de la Raffinerie de Grandpuits
 - o Florianne PAILLARD, responsable règlementation risques industriels de la Raffinerie de Grandpuits
 - o Bernard HOFFAIT, directeur Relations Institutionnelles de TotalEnergies Raffinage-Chimie

- Thomas PHILIPON, CEO de Total Corbion PLA
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO ») : Aurélie PICQUE – consultante chez Parimage
- CNDP : Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER, garants, ainsi que Elaura MAILLARD, stagiaire

Le 3 février 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- 1 site internet
- 1 synthèse du dossier de concertation
- 1 affiche plus communicante
- 1 exposition itinérante
- Des opérations de tractage
- 1 kit de communication numérique adressé aux collectivités locales
- Des communiqués de presse
- 10 permanences à la maison du projet
- 1 opération portes-ouvertes

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 5 réunions publiques
- 2 ateliers-débats en ligne
- Des modalités de contribution en ligne ou en papier

Les échanges entre Commissaires et le responsable du projet ont porté sur :

- La durée de la concertation et ses modalités
- Les données disponibles pour informer le public sur la nature des risques industriels
- Les aménagements nécessaires à une large participation aux réunions publiques

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion. Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

- Les modalités de participation envisagées afin de traiter spécifiquement des risques industriels et de l'opportunité environnementale du projet dont l'étude de contexte a souligné l'importance pour le public
- L'élargissement du périmètre géographique de la concertation

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 6 septembre 2021 au 10 octobre 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le [site de la concertation](#).

- **Plan national de prévention des déchets - PNPD (MTE)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :

- Philippe BODENEZ, chef de service des risques sanitaires liés à l'environnement des déchets et des pollutions diffuses
- Léonard BRUDIEU, chef du bureau de la prévention et de la responsabilité élargie des producteurs
- Cécile FEVRE, cheffe du projet de PNPD
- CNDP : Sophie AOUIZERATE et Claude BREVAN, garantes

Le 7 avril 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garantes, Sophie AOUIZERATE et Claude BREVAN.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- 1 plateforme participative nationale
- L'actualisation des outils de communication classiques du MTE
- Une information auprès des régions, représentants professionnels et associations
- 3 webinaires

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- Des ateliers participatifs co-organisés avec les DREAL
- Des réunions d'initiatives locale

Les échanges entre Commissaires et le responsable du plan ont porté sur :

- L'association des territoires ultra-marins ;
- L'articulation avec les conseils régionaux et leurs modalités spécifiques de concertation dans le cadre des plans régionaux ;
- L'association des élus locaux et des syndicats mixtes à la concertation ;
- La nécessité d'une importante mobilisation du ministère afin d'associer un large public ;
- Les difficultés à organiser une concertation nationale à déléguer aux territoires pour plus d'efficacité.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur :

- les difficultés d'organisation d'une concertation aussi vaste sur laquelle le responsable du projet doit engager des moyens importants de mobilisation d'un large public et doit organiser des modalités spécifiques de concertation avec les territoires ultramarins ;
- la nécessité d'assouplir le calendrier tout en permettant une large communication en amont.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation doit être complété par des éléments d'information explicitant l'articulation du PNPD avec les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. La Commission décide également que les modalités de participation doivent être complétées par des dispositifs participatifs à destination des territoires ultra marins, par les dates et lieux des ateliers participatifs régionaux prévus par les DREAL et par le descriptif du kit de participation.

Le calendrier quant à lui doit permettre la communication de l'information en amont. La concertation préalable se déroulera du 30 juillet 2020 au 30 octobre 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur un site dédié publié prochainement.

- **Projets de nouvelles lignes de tramways, T9 et T10 (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise – Sytral)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet (maître d'ouvrage, « MO ») Sytral :
 - Jean-Charles KOHLHAAS, vice-président aux transport

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
 Contact presse : +33 (0)1 44 49 85 54 – contact@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

- Béatrice VESSILLER, vice-présidente
- Gautier ROUHET, directeur adjoint du développement
- Séverine LARDELLIER-NESME, responsable concertation
- CNDP : Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR, garant.e.s

Le 3 mars 2021, La Commission nationale a décidé de deux concertations préalables sous l'égide de deux garant.e.s, Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR : une concertation par projet de nouveau tramway. Suite à une saisine de tiers, lors de la séance du 28 avril 2021, la Commission nationale a requalifié juridiquement la saisine selon l'article L121-9 CE.

Aujourd'hui, le responsable des projets rappelle son contexte, présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Pour chacune des concertations, concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- des stands mobiles, dont des marchés et des pieds d'immeuble
- 2 conférences de presse
- des porte à porte
- 1 exposition
- 2 registres

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- des soirées débats, dont une d'ouverture par concertation
- des rencontres thématiques, dont une en commun pour les deux projets
- des ateliers participatifs
- des cafés de proximité
- des réunions d'acteurs et un kit de débat autoporté
- des questionnaires et 1 plateforme en ligne

Les échanges entre Commissaires et le responsable du projet ont porté sur :

- La nécessaire présentation dans le dossier de concertation de l'option zéro des projets, c'est-à-dire leur non-réalisation afin de débattre de l'option zéro ;
- La nécessité que les modalités de participation permettent une réelle délibération entre les participants, y compris les modalités de « débats mobiles » visant à aller au plus proche des habitants

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garant.e.s ont porté sur :

- La qualité du dispositif participatif ;
- La nécessité de prévoir une réunion de présentation des réponses du MO à la concertation.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet pour les deux projets et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier des deux concertations.

Les concertations préalables se dérouleront du 23 août 2020 au 23 octobre 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur les deux sites de la concertation : www.t9-sytral.fr et www.10-sytral.fr.

- **Projet de construction du nouveau stade Louis Nicollin à Pérols, au sud de Montpellier (Montpellier Hérault Sporting Club – MHSC)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o MHSC : Mathias Frappa, Gestion projet stade
 - o SA3M : Laurent Combes, directeur opérationnel
- Acteur associé : Métropole de Montpellier Méditerranée :
[Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France](http://www.commission-nationale-debat-public.fr)
 Contact presse : +33 (0)1 44 49 85 54 – contact@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

- Christian ASSAF, vice-président en charge des sports
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - Kevin DESSAGNE, Cabinet Institutions et projets
- CNDP : Sophie GIRAUD, Nicole KLEIN, garantes

Le 3 mars 2021, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garantes, Sophie GIRAUD et Nicole KLEIN.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- 1 dépliant synthétique
- 1 dossier de presse
- des expositions du projet
- 1 vidéo d'annonce et de présentation du projet
- Emailing
- Diffusion d'un kit d'information aux relais institutionnels

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- 1 réunion publique d'introduction
- 4 ateliers thématiques
- 5 débats mobiles
- Plateforme participative
- 1 registre papier
- 1 adresse mail et postale

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- La présentation au public des enjeux économiques et de l'équilibre financier du nouveau stade compte tenu des difficultés financières du monde du football ;
- Les enjeux d'accessibilité le soir de match.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garantes ont porté sur :

- Les modalités de concertation autour de l'ancien stade ;
- Les modalités permettant de respecter l'exigence légale que la concertation porte sur l'opportunité du projet

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation.

La concertation préalable se déroulera du 30 août 2021 au 15 octobre 2021. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation : www.stadelouisnicollin.fr

II. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'A L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de stockage CIGEO et Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (DGEC et ANDRA)**

Intervenants :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) :
 - Aurélien LOUIS, sous-directeur de l'industrie nucléaire
 - Suzelle LALAUT, cheffe de bureau

- Benoît BETTINELLI, chef de la MSNR
- Sylvie CHATY, adjointe à la cheffe de bureau
- Mohamed BOUFLIJA, chargé de mission
- DGPR (Direction générale de la protection des risques - Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection)
 - Benoît Bettinelli
- ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs) :
 - Pierre-Marie ABADIE, directeur général
 - Julie QUENTEL, responsable de la concertation
- Garant.e.s : Isabelle BARTHE, Marie-Line MEAUX, Philippe QUEVREMONT, Jean-Daniel VAZELLE
 - Michel BADRE

Suite au débat public portant sur le 5ème Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), 3 garant.e.s ont été nommé.e.s lors de la séance plénière du 1^{er} avril 2020 pour la concertation post-débat public, Isabelle BARTHE, Marie-Line MEAUX et Philippe QUEVREMONT. Les garant.e.s sont actuellement en train de finaliser leur bilan présentant les grands enseignements de cette concertation continue. L'articulation entre cette procédure et la concertation continue sur le projet CIGEO, garantie par Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE, est indispensable afin que le public puisse en saisir la cohérence et les enjeux.

Le projet CIGEO a été largement abordé durant la concertation post-débat public sur le PNGMDR, dont il est une composante importante. Deux sujets à propos de CIGEO sont traités au titre de cette concertation : les conditions de lancement de la phase industrielle pilote de CIGEO et la gouvernance.

La CNDP a été interpellée par plusieurs associations nationales sur l'opportunité et les garanties apportées à certains dispositifs participatifs, spécifiquement la conférence citoyenne.

L'équipe projet est donc auditionnée pour comprendre les modalités d'un partage plus pérenne du champ et des modalités de la participation.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- L'articulation entre les instances de concertation existantes et la concertation avec le public ;
- L'impact sur les modalités de concertation d'éventuelles annonces concernant le programme du « nouveau nucléaire » inscrit au plan stratégique d'entreprise d'EDF

- **Projet de liaison routière entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence (DGITM et DREAL PACA)**

Personnes présentes :

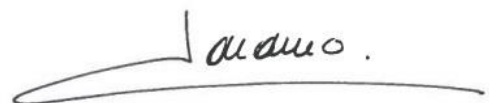
- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - Ministère de la Transition écologique (MTE) :
 - Michel HERSEMUL, sous-directeur, Direction générale des infrastructures de transport et de la mer
 - Vivien CHBICHEB, adjoint au chef du bureau de l'animation et du pilotage des projets (Zone sud)
 - Corinne BOULAUD, chargée de projet, bureau de l'animation et du pilotage des projets (Zone Sud)
 - DREAL PACA :
 - Fabrice Levassort, directeur adjoint
 - Lionel Patte, chef de l'unité maîtrise d'ouvrage
 - Cédric Mary, adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage
 - Xavier Cerea, responsable de l'opération
- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Jean-Michel FOURNIAU, président ; Séverine CACHOD, membre ; Audrey RICHARD, secrétaire générale

Le débat public s'est achevé le 31 janvier. Le compte rendu de l'équipe du débat public, présenté fin mars, comprenait 11 grandes demandes de précisions et/ ou recommandations. La Présidente de la CNDP a également rendu public son bilan du débat. La décision ministérielle publiée le 29 juin présente les enseignements et conclusions suite au débat public. L'ensemble de ces documents sont publiés sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP.

En séance, les responsables du projet présentent les résultats du débat. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponible dans ce [document](#)

Les membres de l'équipe responsable du débat donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du responsable du projet, reprenant [un tableau récapitulatif réalisé en fin de procédure par la CPDP](#). Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte de la décision du maître d'ouvrage de poursuivre son projet ainsi que du compte-rendu de la CPDP et désigne Audrey RICHARD-FERROUDJI et Jean-Michel FOURNIAU garante et garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis positif sur la réponse du responsable du projet, attire l'attention sur plusieurs points d'alerte.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des Déchets radioactifs

APIJ : Agence publique pour l'Immobilier de la Justice

CIGEO : Centre de stockage géologique en couche profonde des déchets radioactifs

DGEC : Direction générale de l'Energie et du Climat

DGITM : Direction Générale des Infrastructures de Transports et de la Mer

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

MEL : Métropole européenne de Lille

MHSC : Montpellier Hérault Sporting Club

MTE : Ministère de la Transition écologique